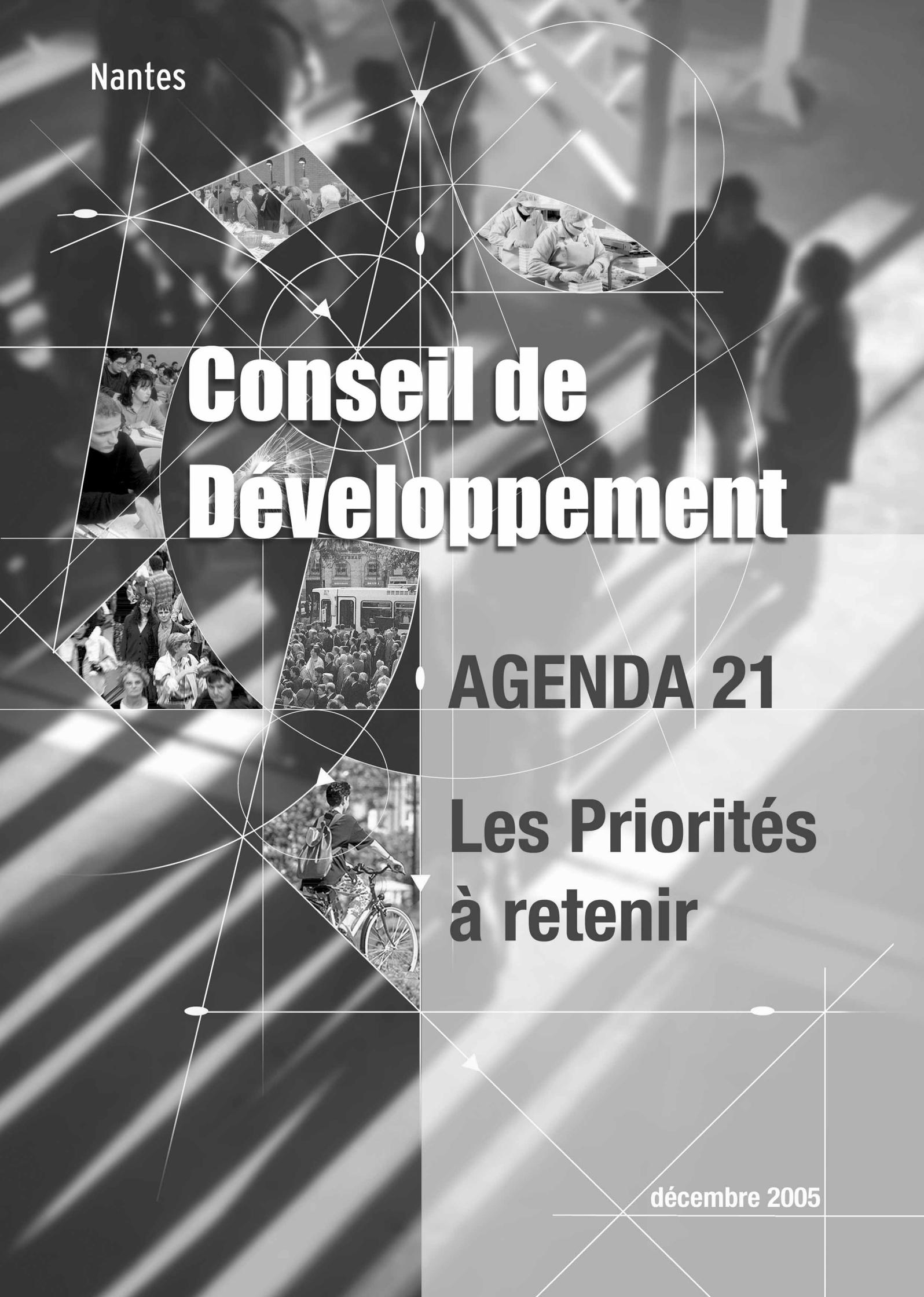


Nantes



Conseil de Développement

AGENDA 21

Les Priorités à retenir

décembre 2005

Agenda 21

Les priorités à retenir

Préambule

Le Conseil de développement est associé depuis plusieurs mois au processus d'élaboration de l'Agenda 21 de Nantes métropole. Cette démarche a rencontré une mobilisation significative des membres qui se sont investis tant dans les travaux internes au Conseil que dans les "ateliers" organisés par la Communauté urbaine et dans lesquels le Conseil a tenu une large place. Dès juin, le Conseil de développement a diffusé aux élus et aux services des premiers éléments d'observation regroupés dans un document intitulé "Première approche du Conseil de développement".

Ce document mettait en exergue plusieurs exigences :

- éviter les écueils que sont l'empilement des procédures, la tentation du moralisme et le risque de ne traiter aucun sujet à force de vouloir les traiter tous
- situer le débat au bon niveau :
 - en identifiant clairement la nécessité de réinterroger les politiques publiques à la lumière de l'évolution des schémas de pensée économique, sociale et environnementale
 - en tenant compte de la montée des réseaux de société civile dans les mouvements de prise de conscience de la fragilité de la planète et de ses ressources
- gérer les contradictions entre l'idée du développement durable et la demande sociale grandissante de croissance et de consommation
- la nécessité de l'information
L'Agenda 21 est une expression d'origine internationale qui n'a pas de signification pour la masse des citoyens. Sans un effort continu d'information et de sensibilisation, l'Agenda 21 restera l'apanage des spécialistes et aura peu d'impact sur les habitants.

Ces premières observations du Conseil, qui ont été assez bien intégrées au processus de cheminement interne à la Communauté Urbaine, faisaient ressortir la nécessité de refonder un projet global de territoire (le projet 2005 est déjà arrivé à terme sans qu'il en ait été fait une évaluation) qui s'appuie sur quelques fondamentaux :

- la nécessité de l'information, du débat et du renforcement de la démocratie en général
- l'appui sur les conditions locales en évitant de "plaquer" des schémas techniques préfabriqués

- la volonté de traiter d'abord quelques questions concrètes : énergie, déchets, déplacements, eau...
- l'écoute des réseaux de société civile et l'utilisation des ressources qu'ils constituent.

Le Conseil de développement avait également souhaité que l'élaboration de l'Agenda 21 soit l'occasion pour l'appareil —encore assez récent— technique et administratif de la Communauté urbaine de consolider une culture commune.

C'est sur cette base que les membres du Conseil ont répondu à la sollicitation du Président de la Communauté urbaine en étant largement présents dans l'ensemble des réunions, ateliers, forums, débats organisés sur ce thème. Ils ont acquis ainsi une légitimité pour s'exprimer à la fois sur le fond et sur la forme :

- sur le fond : la mise en débat citoyen d'un ensemble de politiques publiques est un élément tout à fait positif qu'il faut souligner. Elle permet le jeu, sain, de la critique et de l'enrichissement. Les 31 actions proposées sont d'importance très inégale mais témoignent d'une volonté forte et nouvelle,
- sur la forme : la méthodologie retenue dans les travaux préparatoires a été jugée parfois un peu trop dense, voire confuse, mais elle a eu le mérite de susciter une grande variété d'échanges. La collaboration avec l'équipe d'animation (élus, bureaux d'études et techniciens) s'est effectuée dans de très bonnes conditions.

Propositions

Au vu de ses travaux et en s'affranchissant des contraintes techniques de la méthode d'élaboration, le Conseil de développement propose à la Communauté urbaine de finaliser son Agenda 21 en retenant une méthode à trois niveaux :

- 1- la relecture des actions et des compétences communautaires au regard des principes du développement durable
- 2- la relecture des travaux du Conseil de développement qui a fourni, depuis presque 10 ans, un grand nombre de contributions à la définition d'une culture partagée du développement territorial
- 3- la définition de grands axes prioritaires de travail

1 – La relecture des actions et des compétences communautaires

L'Agglomération dispose aujourd'hui, grâce à la dynamique de débat interne qui a été créée dans ses services, de la capacité à examiner l'ensemble de ses actions au regard des principes du développement durable. Il ne s'agit pas de "repeindre en vert" les actions déjà conduites mais d'interroger chacune des grandes familles de compétences :

- le développement et l'aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire
- l'aménagement de l'espace communautaire (urbanisme et voirie)
- l'équilibre social de l'habitat sur le territoire
- la "politique de la ville"
- la gestion des services d'intérêt collectif (eau, assainissement, transports collectifs, collecte et traitement des ordures ménagères)
- les grands équipements de transports et de télécommunications

C'est un champ d'actions suffisamment vaste pour nécessiter un examen approfondi. La Communauté urbaine conduit déjà un certain nombre de projets qui relèvent du développement durable, mais il faut se livrer à un diagnostic détaillé des compétences. C'est la mission des services que de procéder à ces analyses. Sans cela, on risque d'aboutir à tout labelliser "développement durable" sans discernement. Au final, la notion de "développement durable" risque d'être tellement banalisée qu'elle finira par être détournée de son sens premier.

Les 31 actions proposées par l'équipe d'animation de l'élaboration de l'Agenda 21 comportent ce risque de la banalisation puisqu'elles associent des propositions de niveaux très différents (le schéma communautaire de l'énergie, la gestion de la mobilité ne se situent pas sur le même plan que le projet de création d'une monnaie alternative ou la valorisation des langues étrangères).

Dans le même ordre d'idées, une analyse détaillée des actions et des compétences peut être l'occasion de mettre l'accent sur les effets pervers de certaines mesures prises pourtant dans un souci louable. C'est l'exemple de la politique urbaine qui consiste à ne plus enlever systématiquement la mousse ou les herbes folles dans les espaces publics. Cette mesure répond au souci d'utiliser moins de produits chimiques, mais aboutit aussi à créer une image d'espace sale qui se dégradera plus vite et dont le nettoyage sera finalement beaucoup plus onéreux.

La démarche d'Agenda 21 doit donc rester une méthode d'approche transversale qui réinterroge des pratiques économiques, sociales, environnementales et plus globalement citoyennes. Elle ne doit pas tomber dans le travers intellectuel qui voudrait en faire une méthode régissant tout et son contraire.

Cette réinterrogation de l'action communautaire, y compris dans le détail, doit se situer au bon niveau, celui de la prise en compte de la transformation permanente du monde. L'Agenda 21 n'est pas un système figé ni un dogme s'imposant au corps social. Il doit au contraire être marqué par l'évolution, l'adaptabilité et par une invitation permanente à renouveler l'organisation de la société.

Cette réinterrogation n'est pas non plus un exercice honteux puisqu'à bien des égards, la Communauté urbaine conduit des actions souvent innovantes dans toute une série de domaines de la gestion publique : transports, production d'eau et assainissement, environnement... L'action publique "durable" ne commence pas maintenant.

2 – La relecture des travaux du Conseil de développement

Depuis sa création sous la forme de la Conférence Consultative d'Agglomération en 1996, le Conseil de développement a été un lieu de débat et d'échanges fournissant un modèle à beaucoup d'agglomérations. Encore insuffisamment utilisé, cet espace a fourni un grand nombre de contributions à la Communauté urbaine.

L'analyse de ces 10 années de propositions montre une grande variété de thèmes abordés et un fil conducteur d'approche qui peut constituer la base d'une mise en œuvre permanente des principes du développement durable.

Ce fil tient en trois fondamentaux :

— la mise en œuvre d'une politique publique est liée aux moyens mais aussi aux mœurs

La définition des politiques et la mise en œuvre des projets tiennent compte des moyens disponibles ou à rechercher. L'appréciation de l'évolution des conditions sociales et de l'évolution des comportements est souvent oubliée.

Exemples :

- prend-t'on suffisamment en compte, dans l'aménagement de l'espace urbain et notamment pour les questions d'habitat et d'accessibilité, ce que sera la société dans 20 ans, c'est-à-dire un corps social dans lequel les personnes âgées occuperont une part importante ?
- est-ce que les questions de l'énergie et de son coût sont suffisamment intégrées dans des dispositifs de gestion de la mobilité qui sont souvent basés sur le "toujours plus" plutôt que le "toujours mieux" ?
- est-ce que les nouveaux rythmes de vie sont toujours pris en compte dans la gestion des déplacements et plus généralement dans celle des services publics ?
- est-ce que les territoires dessinés par les habitants correspondent toujours aux territoires des décideurs ?

— les bases de la rationalité : la modestie dans les prévisions et les solutions

Une approche trop technicienne des problèmes peut faire croire à une sorte de rationalité absolue. Les ingénieurs sont souvent formés dans l'idée selon laquelle "un problème = une solution". L'appréhension des problèmes de la réalité quotidienne comme de ceux de l'avenir implique une approche plus humble et plus "multi-solutions". Il ne suffit pas d'approuver des plans, de fixer des objectifs dont on sait bien souvent qu'ils n'ont qu'une vocation d'affichage.

L'Agenda 21 peut être ainsi l'occasion d'une démarche nouvelle associant plus régulièrement la société civile et ses réseaux aux modes de préparation de certains projets.

— *la prise en compte des nouvelles exigences démocratiques*

Le Conseil a rappelé à plusieurs reprises la nécessité de prendre en compte les exigences démocratiques de la société contemporaine. Le territoire de la décision n'est pas toujours celui de la démocratie. Cette réflexion ne revêt pas que des aspects théoriques. Elle a aussi des effets très concrets et peut générer des dérives : le SCOT est-il un outil du développement durable quand son élaboration est confiée à un Syndicat dont les membres sont des élus... au troisième degré (désignés par des intercommunalités, elles-mêmes constituées de membres nommés par les conseils municipaux, ces derniers étant les seuls à relever du suffrage universel direct). Ces "décalages" démocratiques peuvent être une grave source de confusion et souvent constituer des blocages dans le processus de décision publique.

Sur ce plan, il n'est plus possible de faire l'économie d'un vrai débat sur la démocratie intercommunale. Il faut s'interroger sur le dispositif actuel, hérité de l'histoire, qui privilégie l'exercice du droit démocratique par le vote dans les communes, alors que la majeure partie des décisions publiques se prennent au niveau intercommunal.

Sans préjuger des réponses et sans a priori sur les approches, il faut imaginer de nouvelles pratiques démocratiques.

3 – La définition d'axes prioritaires

Compte tenu des éléments développés précédemment, le Conseil de développement propose à la Communauté urbaine de retenir les priorités suivantes dans sa démarche d'Agenda 21.

Créer des ressources durables

Le bien-être d'un territoire se construit à partir des ressources qu'il sait créer et/ou utiliser. La Communauté urbaine doit donc avoir pour priorité :

- le souci permanent de favoriser les conditions de la création de richesses et donc d'emplois. La bonne santé économique est le socle indispensable de l'action publique. Ce développement doit aujourd'hui s'appuyer sur des initiatives de toutes natures et surtout celles qui savent anticiper l'avenir. L'économie est plurielle et il ne faut pas opposer l'industrie lourde aux biotechnologies, la grande distribution au commerce éthique, l'entreprise traditionnelle à l'économie sociale et solidaire. C'est la conjugaison de ces initiatives qui crée la richesse. Le développement durable, comme son nom l'indique, s'appuie à la fois sur la pérennisation et l'anticipation. Il ne doit pas seulement être un effet de mode ou un label
- la volonté de privilégier la "société du savoir et de la connaissance". L'avenir se construit dans les territoires qui concentrent les savoirs et qui les développent. La Communauté urbaine a déjà pris des décisions importantes en ce sens, elle doit poursuivre cet effort.

Sans création de richesses et sans appui sur un pôle urbain qui privilégie la formation et la recherche, les débats sur le mieux-vivre ensemble sont vains. Le développement durable doit concerner tous les habitants sans exclusion. Sans ressources suffisantes à redistribuer, la notion de développement durable sera inégalitaire.

Traiter les "misères"

Le chômage est un cancer social qui ronge la société depuis plus d'un quart de siècle. Les conséquences sont multiples et pas toujours bien mesurées à leur vraie importance. Quelques événements d'actualité viennent rappeler de temps à autre les dégâts de ce phénomène. Ils peuvent conduire à des dysfonctionnements sociaux graves.

Dans le cadre de leurs compétences, les collectivités territoriales devront faire des choix. Ceux-ci seront d'ailleurs facilités si les ressources (notamment taxe professionnelle pour la Communauté urbaine) que procure l'économie viennent les conforter.

Dans ce contexte, les décideurs publics ne pourront plus se contenter d'un mode de gestion "polyvalent" dont le fondement réside dans un équilibre permanent entre les actions sur différents thèmes : urbanisme, déplacements, sport, culture... Ils devront faire des choix drastiques et accepter, non pas d'annuler, mais de différer certains investissements au profit d'autres plus urgents.

Les symboles ont une valeur. Localement, la Communauté urbaine pourrait marquer son originalité en choisissant de privilégier certaines actions et d'en différer d'autres. Un grand événement culturel, même s'il est porteur d'image nationale et internationale, peut-il être reporté au profit d'une politique forte en faveur de l'emploi et du logement ?

Compte tenu du contexte, certains débats peuvent apparaître décalés, voire superflus. L'Agenda 21 peut être l'occasion de remettre à plat les approches traditionnelles.

Gérer les mobilités

La question des déplacements est un des éléments essentiels de la démarche de développement durable. Leur organisation peut générer aussi bien du lien que de l'exclusion. **Dans le cadre d'une agglomération qui se développe, tous les projets urbains, quelle que soit leur nature, se heurtent inmanquablement à la question de la mobilité.** Dans ce contexte, la gestion des déplacements est une donnée fondamentale du développement.

Le Conseil de développement a souhaité que la multimodalité et l'innovation fondent la politique des déplacements. Dans ce cadre, il a mis en avant, depuis 1996, la nécessité de valoriser les infrastructures ferroviaires. Malgré une première réalisation, celle de la ligne Nantes-Vertou, le dossier a pris un certain retard. Par ailleurs, des projets urbains de grande ampleur ont été pensés sur la base de la disparition des emprises ferroviaires.

L'étoile ferroviaire est l'axe structurant de notre espace de vie d'aujourd'hui. Il y a urgence à agir. Le PDU l'a prévu... en 2000. La Communauté urbaine s'est saisie de ce sujet et fait preuve d'une volonté politique forte. Il faut s'en féliciter, à la condition que :

- la totalité des dessertes urbaines et péri-urbaines, au-delà du seul périmètre actuel de la Communauté urbaine, soit prise en compte
- les voies SNCF soient sauvegardées dans les périmètres des grands projets urbains
- le ferroviaire soit analysé comme un élément de la modernité et non pas comme une contrainte du passé
- les questions de sécurité, et notamment celles liées au tunnel de Chantenay soient traitées efficacement.

L'étoile ferroviaire est donc un atout de premier ordre mais c'est un système fragile qui nécessite une gestion ajustée associant un large panel d'acteurs qui ne s'arrête pas aux seuls spécialistes des déplacements. C'est une "nouvelle frontière".

Comme pour le renouveau du tramway et la création du périphérique, la Métropole nantaise doit pouvoir définir aujourd'hui un grand projet basé sur le ferroviaire. Cette dynamique confortera l'ensemble du réseau de transports publics et l'amélioration de ses performances, notamment en termes d'inter-modalité, à l'exemple des grands réseaux Nord-Européens.

Traiter la question de l'énergie sans tabous

La ressource énergétique est une question vitale dont les enjeux sont à la fois planétaires et locaux. La prise de conscience des limites des ressources naturelles, l'application des grands accords internationaux sur la protection de la planète, l'essor des énergies dites renouvelables, l'ouverture du marché de l'énergie sont autant d'éléments qui alimentent un débat dépassant les seuls spécialistes. Dans ce contexte, la Communauté urbaine n'est ni une île indépendante, ni un territoire international. Elle s'insère dans un ensemble de jeux d'acteurs interdépendants qui la conduisent à définir des politiques énergétiques.

Dans cet esprit, l'Agenda 21 peut constituer à la fois l'occasion de pallier une grande méconnaissance des problèmes énergétiques et un moyen de valoriser les filières d'avenir en développant la connaissance des recherches et des expériences menées dans différents domaines : solaire, éolien, hydraulique, bio-carburants, véhicules propres... S'agissant de la filière hydrogène, un projet local porté par les CCI et l'association Prin.A mérite un soutien, notamment au regard de ses implications économiques sur le territoire.

La proposition d'un schéma communautaire de l'énergie va dans le bon sens puisqu'elle devra permettre à la Communauté urbaine de définir clairement la compétence énergie dont elle entend se doter.

L'Agenda 21 est aussi un instrument qui permet un débat citoyen sur le degré d'acceptabilité en matière de risques et de prix.

Anticiper et analyser l'évolution des comportements sociaux

Les travaux d'élaboration de l'Agenda 21 ont mis en lumière la nécessité de mieux appréhender l'évolution des comportements sociaux. La sphère politique intègre peu à peu la transformation des modes de vie et des attitudes sociales mais avec une trop faible conscience de l'évolution des mœurs qui en résulte. Le changement est cependant d'une grande ampleur parce qu'il modifie l'échelle des valeurs traditionnelles. Il en va de même pour les références de temps qu'ont fait naître l'immédiateté des communications et celles des opérations économiques. C'est une banalité de constater au XXI^e siècle l'accélération de l'Histoire, mais il semble que ses conséquences soient encore parfois traitées avec les outils du passé.

Par ailleurs, les individus d'aujourd'hui, qu'on appelle "citoyens" dans les systèmes de représentation démocratique sans s'interroger suffisamment sur la définition du mot, ont acquis une potentialité de pouvoirs et une manière souvent changeante de les exercer.

C'est dans ce sens que le Conseil insiste depuis longtemps sur la mise en chantier d'une "politique des temporalités". La "gestion du temps" n'est pas anecdotique, elle conditionne la réussite des grands projets urbains et traduit la nécessité d'une approche fine des problèmes privilégiant la problématique des temps d'usage par rapport à la multiplication des infrastructures. En outre, les modes de vie créent de nouvelles synchronisations des temps et les élus sont confrontés toujours plus au besoin d'organisations innovantes. Sans tomber dans le mythe du "tout ouvert 24h/24", il faudra répondre à des citoyens exigeant des services publics accessibles plus facilement et plus largement.

À titre d'exemple, les "Plans de mobilité", qui se mettent en place dans les entreprises et dans les services publics, n'auront d'efficacité réelle que s'ils intègrent une vraie réflexion sur les temps et sur les attentes des salariés dans ce domaine. Sans cela, l'alternative offerte aux salariés aux heures de pointe se résumera à "être bloqué dans un embouteillage automobile" ou "être entassé dans un transport collectif bondé".

Affirmer la solidarité comme valeur majeure et définir un nouveau projet pour les 10-20 ans qui viennent

Le Conseil rappelle régulièrement que la réussite et le développement reposent sur les hommes et les femmes du territoire et notamment sur les jeunes générations. C'est effectivement la solidarité des citoyens, dans leurs talents et leurs efforts, qui permet d'affronter les compétitions rudes du monde d'aujourd'hui. Nantes engrange actuellement les bénéfices de décisions antérieures, mais elle ne doit pas succomber à la tentation de se regarder le nombril en se disant qu'elle est belle. La satisfaction légitime des classements en tous genres peut aussi être une redoutable illusion. Les médias portent leur attention sur Nantes, mais ce n'est pas "durable" et la logique médiatique conduira inmanquablement à ce que les regards se tournent vers d'autres territoires, quels que soient les mérites du nôtre.

LE PROJET 2005 AVAIT ETE, EN SON TEMPS, UNE PREMIERE OCCASION DE MOBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE. IL FAUT FRANCHIR UNE NOUVELLE ETAPE ET DEFINIR UN NOUVEAU PROJET POUR LES 10-20 ANS QUI VIENNENT. L'AGENDA 21 PEUT JETER LES BASES D'UN GRAND PROJET DE NATURE SOCIO-POLITIQUE AVEC UNE VRAIE DIMENSION HUMAINE. LES MOTS "HUMANITE", "BONHEUR", "SOLIDARITE" ONT UN SENS PLUS FORT QUE LES CONCEPTS TECHNIQUES DEVELOPPES PAR LES BUREAUX D'ETUDES.

IL FAUT AUJOURD'HUI UN NOUVEAU GRAND PROJET MOBILISATEUR POUR LA METROPOLE NANTAISE.

Se donner les moyens de l'évaluation

Les politiques publiques pèchent souvent par un défaut d'évaluation, celle-ci étant vécue la plupart du temps comme un jugement, éventuellement prélude à des sanctions. Une culture d'évaluation reste à inventer.

S'agissant de l'Agenda 21, le Conseil de développement, comme l'a proposé l'équipe d'animation, est disponible pour une mission d'évaluation des engagements qui seront pris à cette occasion par la Communauté urbaine. Une appréciation annuelle de la prise en compte des principes du développement durable dans les actions communautaires pourrait être réalisée par le Conseil de développement.

Agenda 21

Les priorités à retenir

- SYNTHÈSE -

Une occasion à saisir pour mettre en chantier un nouveau projet de territoire

Le Conseil de développement est mobilisé depuis plusieurs mois pour l'élaboration de l'Agenda 21 de Nantes métropole. Très investis dans cette mission, les membres ont d'abord rappelé plusieurs évidences pour cet Agenda 21 :

- il ne doit pas être une procédure de plus (après les POS, PADD , PLH , PDU...)
- ce n'est pas une leçon de morale
- il doit gérer la contradiction entre le développement durable et la demande grandissante de croissance et de consommation
- c'est une expression d'origine internationale qui n'a pas de signification pour la masse des citoyens.

Sur la procédure d'élaboration de cet Agenda 21, le Conseil souligne :

- sur la forme : la méthodologie retenue a été jugée parfois un peu trop dense, voire confuse, mais elle a eu le mérite de susciter une grande variété d'échanges
- sur le fond : la mise en débat citoyen d'un ensemble de politiques publiques est un élément tout à fait positif. Elle permet le jeu, sain, de la critique et de l'enrichissement. Les 31 actions proposées sont d'importance très inégale mais témoignent d'une volonté forte et nouvelle.

Après débat, le Conseil de développement propose à la Communauté urbaine de finaliser son Agenda 21 en retenant une méthode à trois niveaux :

- 1- la relecture des actions et des compétences communautaires au regard des principes du développement durable**
- 2- la relecture des travaux du Conseil de développement qui a fourni, depuis presque 10 ans, un grand nombre de contributions à la définition d'une culture partagée du développement territorial durable**
- 3- la définition de grands axes prioritaires**

Ces axes prioritaires sont les suivants :

Créer des ressources économiques "durables"

Sans création de richesses et sans appui sur un pôle urbain qui privilégie la formation et la recherche, les débats sur le mieux-vivre ensemble sont vains. Le développement durable doit concerner tous les habitants sans exclusion. Sans ressources suffisantes à redistribuer, la notion de développement durable sera inégalitaire.

Traiter en priorité les "misères" de toute nature

La situation sociale de certains quartiers, la crise de l'habitat supposent la définition de grandes priorités d'investissement. Les symboles ont un sens et le report de certains grands projets non prioritaires au profit d'investissements urgents serait un vrai signe du souci de développer un "territoire durable" pour tous.

Gérer les mobilités

Les projets urbains se heurtent à la question des déplacements et l'évolution du territoire rend cruciale la gestion de la mobilité. Il faut conforter le réseau de transports publics et améliorer ses performances en termes d'intermodalité, à l'exemple des grands réseaux Nord-Européens. Dans ce cadre, des décisions urgentes sont à prendre sur la valorisation des infrastructures ferroviaires et notamment sur la sauvegarde des emprises, là où elles existent et constituent des atouts du développement.

Anticiper et analyser l'évolution des comportements sociaux

L'évolution des rythmes de vie et leur désynchronisation grandissante obligent à une réflexion de fond à la fois sur "le temps" dans l'aménagement urbain et sur l'accès aux services publics. Plus généralement, l'évolution des modes de vie et des attitudes sociales doit être un paramètre premier de la gestion publique.

Traiter la question de l'énergie sans tabous

La proposition d'un schéma communautaire de l'énergie va dans le bon sens puisqu'elle devra permettre à la Communauté urbaine de définir clairement la compétence "énergie" dont elle entend se doter. L'Agenda 21 doit aussi être un instrument qui favorise le débat citoyen sur le degré d'acceptabilité en matière de risques et de prix.

Affirmer la solidarité comme valeur de développement

Nantes engrange le bénéfice de décisions antérieures et c'est positif. Cette satisfaction légitime est temporaire. Pour continuer à se développer c'est la valeur de solidarité territoriale, économique, sociale qui fondera l'avenir.

Accepter l'évaluation

Le Conseil de développement est prêt à assurer une mission d'évaluation des engagements qui seront pris dans le cadre de l'Agenda 21 de Nantes métropole.

Définir un nouveau projet pour les 10-20 ans qui viennent

LE PROJET 2005 AVAIT ETE, EN SON TEMPS, UNE PREMIERE OCCASION DE MOBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE. IL FAUT FRANCHIR UNE NOUVELLE ETAPE ET DEFINIR UN NOUVEAU PROJET POUR LES 10-20 ANS QUI VIENNENT. L'AGENDA 21 PEUT JETER LES BASES D'UN GRAND PROJET DE NATURE SOCIO-POLITIQUE AVEC UNE VRAIE DIMENSION HUMAINE. LES MOTS "HUMANITE", "BONHEUR", "SOLIDARITE" ONT UN SENS PLUS FORT QUE LES CONCEPTS TECHNIQUES DEVELOPPES PAR LES BUREAUX D'ETUDES.

IL FAUT AUJOURD'HUI UN NOUVEAU GRAND PROJET MOBILISATEUR POUR LA METROPOLE NANTAISE.



Conseil de Développement

Adresse postale :
M. le Président
Conseil de développement
Tour Bretagne - BP 72423
44047 NANTES Cédex 1

Secrétariat du Conseil :
Communauté Urbaine de Nantes - AURAN
Tél. 02 40 99 49 36 - Fax 02 40 99 48 56
E-mail : conseil-de-developpement@wanadoo.fr
www.nantes-citoyennete.com